



# RÉDUCTION DES INÉGALITÉS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

**Comité Directeur du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition**

**(HLPE-FSN):** Président: Bernard Lehmann; Vice-présidente: Jennifer Clapp. Membres: Olanike Adeyemo; Barbara Burlingame; Ruben Echeverría; Hilal Elver; William Moseley; Nitya Rao; Elisabetta Recine; José María Sumpsi Viñas; Akiko Suwa-Eisenmann; Stefan Tangermann; Shakuntala Thilsted; Patrick Webb; Iain Wright.

**Équipe de rédaction du HLPE-FSN:** Chef de l'équipe: Bhavani Shankar. Membres de l'équipe: Jane Battersby; Jody Harris; Christina Hicks; Maríaelena Huambachano; Swetha Manohar; Nicholas Nisbett. Assistante de recherche: Rebecca Namara.

*Les experts participent aux travaux du HLPE-FSN à titre personnel et non pas en tant que représentants de leur gouvernement, institution ou organisation.*

**Secrétariat du HLPE-FSN:** Coordonnateur, Évariste Nicolétis; Fonctionnaire de projet, Paola Termine; Appui administratif, Massimo Giorgi; Spécialiste en communication, Silvia Meattini; Stagiaires, Élie Dushime; Louna Maria Hardan.

Le présent document contient un résumé de la publication intitulée *Réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*, établie par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), ainsi que les recommandations qui en sont issues. La numérotation des tableaux et des figures correspond à celle de ladite publication.

Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement l'avis du CSA et de ses membres et participants, ni celui du secrétariat. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que le HLPE-FSN approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités. Les frontières et les noms et autres appellations qui figurent sur des cartes n'impliquent de la part du CSA et du HLPE-FSN aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le rapport est mis à la disposition du public et sa reproduction et sa diffusion auprès d'un large public sont encouragées. Ce rapport peut être copié, redistribué et adapté à des fins non commerciales, à condition qu'il soit correctement cité. La reproduction pour la vente ou à d'autres fins commerciales, y compris à des fins didactiques, pourra être soumise à des frais.

**Documents de tierce partie:** il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Référencement bibliographique du présent résumé:** HLPE. 2023. Résumé du rapport intitulé «Réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition». Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome.

# AVANT-PROPOS

Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) est l'interface entre scientifiques et décideurs au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui est la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte et s'appuyant sur une démarche scientifique au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le HLPE-FSN offre des analyses et des conseils indépendants, exhaustifs et fondés sur des éléments factuels à la demande du CSA. L'élaboration de ses rapports repose sur un processus scientifique, transparent et inclusif, fondé notamment sur des consultations approfondies et sur la mobilisation de connaissances et de compétences spécialisées diverses, ainsi que sur un examen scientifique rigoureux conduit par des spécialistes du domaine.

Le présent rapport, intitulé *La réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition*, a été établi par le HLPE-FSN à la demande du CSA aux fins de l'analyse de données quantitatives et qualitatives sur la façon dont les inégalités dans les systèmes alimentaires limitent les possibilités de vaincre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il vise à trouver des moyens de combattre ces inégalités ainsi que leurs causes et présente des recommandations à cet égard.

Les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, qui conduisent à la faim et à la malnutrition sous toutes ses formes, sont présentes dans toutes les régions du monde, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux. Même dans les pays riches, la faible prévalence de l'insécurité alimentaire à l'échelle nationale peut masquer de fortes disparités à l'échelle locale. Les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition compromettent les perspectives d'avenir des personnes qui en souffrent, nuisent à leur qualité de vie et limitent leur productivité tout en perpétuant la pauvreté et en freinant la croissance économique. Elles sont exacerbées par l'évolution rapide du changement climatique et par les conflits, touchant ainsi de façon disproportionnée des populations déjà vulnérables. En outre, elles ont dans certains cas contribué à provoquer des troubles politiques, notamment des manifestations et des émeutes de la faim. La lutte contre ces inégalités est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui repose sur une approche axée sur les droits humains et sur la promesse de ne laisser personne de côté.

À la lumière de ces constatations, le rapport fournit une analyse complète des inégalités dans les systèmes alimentaires, de leurs causes profondes et systémiques et des façons dont elles nuisent à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition sont présentes à tous les niveaux des systèmes alimentaires, d'un

bout à l'autre des filières. Elles concernent notamment l'accès des petits producteurs aux ressources nécessaires à la production alimentaire et aux débouchés commerciaux, les rapports de force inégaux entre les grandes entreprises agroalimentaires et les petits producteurs, ainsi que l'accès des consommateurs à des aliments nutritifs en quantité suffisante. En effet, la sécurité alimentaire, loin de se limiter à la production alimentaire, englobe six dimensions: la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation, la stabilité, la durabilité et l'agencéité. L'agencéité est un élément essentiel de la réduction des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Elle désigne la capacité qu'ont les individus ou les groupes «de prendre des décisions concernant les aliments qu'ils consomment ou produisent, ainsi que les modes de production, de transformation et de distribution de ces aliments dans les systèmes alimentaires, et de participer aux processus qui façonnent les politiques et la gouvernance du système alimentaire» (HLPE 2020). Les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition vont souvent de pair avec une faible marge d'influence sur les systèmes alimentaires, en particulier parmi les personnes marginalisées.

Le présent rapport, qui repose sur une approche intersectionnelle, examine les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition sous un angle systémique. En effet, on constate généralement que des désavantages multiples se croisent à l'interface de différentes dimensions telles que le genre, l'éducation, le statut économique et social, le lieu ou l'origine ethnique. Ces multiples dimensions ont des effets réciproques et cumulatifs. Par conséquent, les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, si elles touchent les populations de tous les pays du monde, tendent à désavantager de façon systématique certains groupes: les femmes, les travailleurs agricoles et les migrants, les peuples autochtones, les travailleurs non déclarés et les personnes handicapées. Ce constat a des incidences importantes sur l'action des pouvoirs publics puisque les progrès accomplis dans l'une des dimensions ou contre l'une des causes de ces inégalités peuvent être freinés ou favorisés par l'action menée sur une autre des dimensions. Le présent rapport met en évidence ces effets cumulés, les arbitrages qui pourraient s'imposer et la nécessité d'adopter une approche globale.

Compte tenu du caractère intersectionnel des inégalités dans les systèmes alimentaires, le rapport présente des arguments en faveur d'une action porteuse de transformation qui permettrait de traiter les causes systémiques des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il met en avant un ensemble de principes visant à élaborer des politiques axées sur l'équité s'appliquant aux systèmes alimentaires dans leur ensemble, à lutter contre les rapports de force déséquilibrés et à favoriser l'agencéité grâce à la prise en compte et à la représentation des groupes marginalisés et à la redistribution des revenus et des ressources. Le rapport propose une série de mesures et présente des exemples concrets de moyens permettant: de tenir compte du principe d'équité lors de l'élaboration de politiques; d'offrir un accès plus équitable aux ressources nécessaires à la production alimentaire; de faire en sorte que la recherche publique dans le domaine de l'agriculture tienne compte de la question de l'équité et des besoins des groupes marginalisés; de mettre en place des chaînes de valeur inclusives; de mettre en œuvre des approches territoriales et multisectorielles pour

le développement des systèmes alimentaires. Il met l'accent sur la protection sociale, qui constitue un instrument clé de l'action menée face aux crises alimentaires et de la réduction des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il appelle également à intégrer la question de la couverture sanitaire universelle dans les initiatives relatives à la nutrition. Les recommandations auxquelles il aboutit s'adressent au CSA, aux gouvernements, aux institutions du système des Nations Unies et à d'autres organismes internationaux, au secteur privé et à la société civile, ainsi qu'aux universitaires.

D'ambitieux efforts s'imposent face à des inégalités persistantes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et à un changement climatique rapide. Le CSA et ses membres pourront se servir du présent rapport pour sensibiliser davantage le public à ces inégalités et à leurs causes et pour accélérer la mise en œuvre de stratégies et de politiques porteuses de transformation tenant compte de l'équité.

Au nom du Comité directeur du HLPE-FSN, je tiens à remercier les experts internationaux de l'équipe de rédaction, dirigée par Bhavani Shankar, lesquels ont, par leurs connaissances spécialisées et leur dévouement ainsi que par leur travail considérable, accompli gracieusement, pour que ce rapport voie le jour, joué un rôle crucial dans le développement d'une analyse exhaustive des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition qui se veut un appel à l'action.

J'adresse également mes sincères remerciements aux nombreux experts, dont les membres du Comité directeur du HLPE-FSN, et aux nombreuses institutions qui ont participé aux consultations publiques et ont formulé des observations sur les différentes ébauches du rapport, ainsi qu'aux spécialistes qui ont relu attentivement le rapport et dont les suggestions ont sensiblement contribué à l'améliorer. Enfin, je tiens à remercier le secrétariat du HLPE-FSN pour son appui sans faille.

Le HLPE-FSN a pour mission de produire des rapports scientifiques visant à éclairer les débats entre les parties prenantes du CSA et de formuler des recommandations à l'appui des processus de convergence des politiques. Nous espérons que, grâce au travail du CSA, le présent rapport sur les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition aura un impact durable sur l'action menée pour éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes. Au-delà des travaux du CSA, nous sommes convaincus que ce rapport servira à promouvoir une meilleure compréhension des inégalités et des moyens de les combattre parmi l'ensemble des personnes et des institutions intervenant dans les systèmes alimentaires, l'agriculture, la nutrition, la santé, l'environnement et les domaines apparentés.

Bonne lecture!



Bernard Lehmann

Président du HLPE-FSN

# RÉSUMÉ

Le rapport intitulé *La réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition* a été élaboré par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) à la suite de la demande formulée par le Comité des Nations Unies pour la sécurité alimentaire mondiale (CSA) dans son Programme de travail pluriannuel (2020-2023).

Le CSA a demandé en particulier au HLPE-FSN d'élaborer un rapport visant à: i) analyser des éléments montrant en quoi les inégalités au regard de l'accès aux moyens de production (en particulier les terres, les autres ressources naturelles et le financement) et des revenus au sein des systèmes agroalimentaires empêchent de nombreux acteurs de se libérer de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition; ii) analyser les causes des inégalités et formuler des recommandations sur les approches à adopter pour résorber ces inégalités; iii) déterminer les domaines dans lesquels il est nécessaire de poursuivre les recherches et de collecter des données supplémentaires.

Ce rapport éclairera les activités qui seront ensuite menées dans le cadre de l'axe de travail thématique du CSA sur les inégalités, dans le but de **lutter contre les causes profondes de l'insécurité alimentaire, en mettant l'accent sur les personnes «les plus touchées par la faim et la malnutrition»**.

## JUSTIFICATION ET CADRE CONCEPTUEL

Le rapport est divisé en six chapitres. **Le premier chapitre donne des précisions sur le thème du rapport, à savoir les inégalités et les inéquités.** Les inégalités dans les systèmes alimentaires engendrent des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il est donc **vital de les combattre car elles compromettent les progrès en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.** La réduction des inégalités **compte parmi les activités prescrites au titre des pactes relatifs aux droits humains que les États se sont engagés à respecter.** Elle découle d'un sens inné de la justice humaine et de l'équité dont le Programme de développement durable

à l'horizon 2030, et notamment l'impératif de «ne laisser personne de côté», est le reflet. Le rapport contribue à façonner une interprétation commune de concepts et de termes clés tels que les inéquités et les inégalités dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il **définit les inégalités** dans les systèmes alimentaires ainsi: **écarts constatés entre des personnes ou des groupes** (lorsque ces derniers résultent d'une ventilation en fonction de la situation sociale, économique et géographique) **en ce qui concerne les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition**, ou **les facteurs connexes liés aux systèmes alimentaires** (tels que l'accès aux moyens de production alimentaire). Ces inégalités découlent de **cas d'inéquité, définis comme étant les raisons évitables pour lesquelles des disparités en matière de répartition existent** et les désavantages s'accumulent de façon systématique, conséquences d'asymétries en matière de statut social, de discrimination et de rapports de pouvoir.

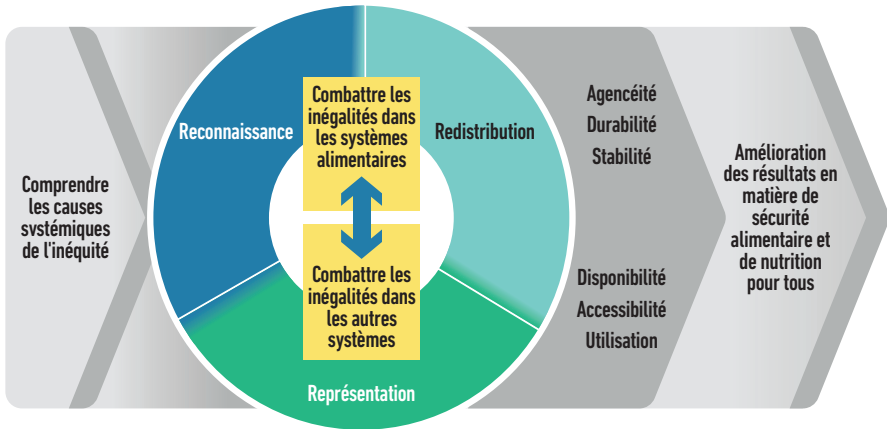
Le rapport a été élaboré sous l'angle plus large des droits humains et s'appuie sur divers types de données et d'éléments factuels. Il s'agit notamment de travaux de recherche et de rapports d'universitaires, d'éléments factuels d'ordre qualitatif et ethnographique, d'approches quantitatives et d'approches reposant sur des modélisations, et de savoirs autochtones ou locaux et de connaissances situées ou tacites. Le rapport s'inspire de différents principes guidant la lutte contre les inégalités et l'inéquité en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment la redistribution des richesses, les droits humains et la justice sociale.

Le **cadre conceptuel** explique pourquoi la meilleure manière de réduire les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition est de combattre les inégalités dans les systèmes alimentaires et les systèmes connexes. **Un changement durable n'est possible que si l'on s'attache à comprendre et à combattre les facteurs systémiques et les causes profondes de l'inéquité en tenant compte du contexte.** Pour comprendre l'inéquité et l'inégalité, il est impératif de déterminer qui est tenu à l'écart des possibilités qui s'offrent en matière d'alimentation et de nutrition, comment cette marginalisation se produit et pour quelles raisons. Pour y parvenir, il est vital de réfléchir au fait que l'inéquité est intersectionnelle (les inégalités se croisent), intergénérationnelle (l'inéquité se transmet dans le temps) et interterritoriale (l'inéquité est déterminée par la situation géographique et géopolitique). **L'action menée** pour lutter contre l'inégalité et l'inéquité **doit s'inscrire dans un processus de reconnaissance** (prendre note des particularités et de l'historique de l'inéquité dans chaque contexte), **de représentation** (faire en sorte que les groupes marginalisés soient dotés de moyens d'action suffisants pour décider des mesures qui doivent être prises pour lutter contre l'inéquité) et de **redistribution** (s'assurer que les possibilités et les ressources soient réparties de manière équitable et que les coûts ne soient pas assumés par les groupes ayant le moins de pouvoir politique). Les mesures visant à combattre les inégalités de résultat en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et les inéquités qui les déterminent devraient reposer sur les droits humains et le principe de justice et tenir compte de l'ensemble des connaissances et des données disponibles permettant d'établir le cadre général des problèmes constatés et de l'action à mener.

FIGURE 2

## CADRE CONCEPTUEL: MOTEUR DE L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

Réfléchir au caractère intersectionnel, intergénérationnel et interterritorial de l'équité



Œuvrer en faveur des droits humains, des savoirs divers et de la justice

Source: Auteurs du présent document.

## PRINCIPALES CONCLUSIONS

Le **deuxième chapitre** fait fond sur les données existantes pour esquisser le profil et l'évolution des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Si les inégalités sur le plan de la sécurité alimentaire touchent plus particulièrement les populations d'Afrique, d'Asie du Sud et des Caraïbes, **les inégalités concernant l'état nutritionnel sont, elles, présentes dans le monde entier**. En outre, malgré les avancées enregistrées dans la lutte contre la dénutrition dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, la progression à l'échelle mondiale du surpoids et de l'obésité chez l'adulte comme chez l'enfant va à l'encontre des progrès accomplis par le passé dans le domaine de la nutrition et l'on constate depuis 2015 une aggravation de l'insécurité alimentaire dans la plupart des régions du monde.

La **variabilité** des facteurs contribuant aux inégalités à l'intérieur des pays **s'explique par le contexte** qui leur est propre, sauf dans le cas de certains **groupes constamment marginalisés**: les femmes, les personnes sans instruction, les peuples autochtones et les pauvres. Afin de quantifier et de suivre systématiquement les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de



nutrition, il est nécessaire de disposer de davantage de données qualitatives (relatives au vécu) et de **données qui soient correctement ventilées** selon le genre, la situation géographique, le statut économique, l'appartenance ethnique, le groupe social et l'aptitude physique. Enfin, il est admis que **nombre d'inégalités importantes sont de nature intersectionnelle**, mais les données manquent pour caractériser cette intersectionnalité et pour repérer les personnes les plus vulnérables de façon systématique et en temps voulu.

Le **troisième chapitre** examine les **causes directes des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au sein des systèmes alimentaires et des autres systèmes jouant un rôle dans la sécurité alimentaire et la nutrition**. Il aborde trois grands domaines relevant des systèmes alimentaires: i) les inégalités relatives aux moyens de production alimentaire; ii) les inégalités dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire; iii) les inégalités dans les environnements alimentaires et les comportements des consommateurs.

**Au sein des systèmes alimentaires, des inégalités considérables, persistantes et généralement en hausse qui nuisent à la sécurité alimentaire et à la nutrition sont constatées à tous les niveaux des filières alimentaires. Ces inégalités** concernent notamment la répartition des moyens de production alimentaire, l'accès aux connaissances et aux financements, la capacité d'intervenir dans les chaînes de valeur modernes et les marchés et d'en tirer profit, le stockage, la transformation et la distribution ainsi que le commerce international des denrées alimentaires. En outre, la taille et l'importance économique (par exemple celles des exploitations agricoles) ainsi que le genre influent considérablement sur les inégalités à tous les niveaux des filières alimentaires, mais d'autres sources d'inégalité, telles que l'appartenance à un peuple autochtone ou la situation géographique, compromettent souvent elles aussi la sécurité alimentaire et la nutrition. Les **environnements alimentaires** sont également une **source d'inégalités considérables en matière d'accès à la sécurité alimentaire et à la nutrition**, et ces inégalités touchent en particulier les populations à faible revenu et les minorités.

Les inégalités dans d'autres systèmes ayant une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition, tels que les systèmes éducatifs et sanitaires, contribuent aux inégalités de résultat en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Par conséquent, **une gouvernance multisectorielle de la sécurité alimentaire et de la nutrition offre des possibilités de réduire ces inégalités mais nécessite des règles judicieusement définies en ce qui concerne la participation afin de remédier aux déséquilibres de pouvoir**.

Le **quatrième chapitre**, qui s'inscrit dans une perspective historique et sociale plus large, examine les **facteurs systémiques plus profondément ancrés et les causes premières des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition**. En effet, il est essentiel de considérer les vastes inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition non pas simplement comme une conséquence des inégalités au sein des systèmes alimentaires et apparentés mais également comme le résultat de causes systémiques plus profondes. **De nombreux facteurs influant sur les systèmes alimentaires découlent de facteurs sous-jacents qui dépendent de ces mêmes systèmes**. Par exemple, le changement climatique et la

détérioration de l'environnement causent des dommages aux personnes travaillant dans les systèmes alimentaires et menacent la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier dans le cas des personnes et des lieux les plus vulnérables face à ces changements. Les systèmes alimentaires figurent eux-mêmes parmi les principaux moteurs du changement climatique. Le fait d'enrayer ce cercle vicieux pourrait permettre de réduire considérablement les inégalités de résultat en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Certains **facteurs économiques et commerciaux** ont fondamentalement transformé les systèmes alimentaires en faisant évoluer les dynamiques commerciales, les flux financiers et la structure des échanges mondiaux, entraînant une concentration du pouvoir de décision et de la possession des ressources. Ces changements ont **altéré de manière complexe les modes d'alimentation et limité le pouvoir d'action de la plupart des personnes travaillant dans les systèmes alimentaires**. S'il pourrait en résulter des bénéfices sur le plan nutritionnel, l'on s'inquiète des effets d'une transition vers un régime occidental favorisant l'obésité qui exacerbe les inégalités de résultat en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, une telle évolution toucherait d'abord les personnes les plus aisées avant d'atteindre progressivement les groupes sociaux les plus marginalisés et les plus désavantagés sur le plan socioéconomique.

Les **politiques** relatives à différentes dimensions et différents acteurs des systèmes alimentaires **sont demeurées cloisonnées** et abordent rarement les besoins des personnes les plus marginalisées. Dans nombre de cas, cela a créé une pression accrue ainsi que des vulnérabilités. **La violence et le conflit**, qui sont les **principales causes de la faim aiguë et chronique**, nuisent à la capacité des personnes d'influer sur le cours de leur vie et exacerbent l'insécurité alimentaire et la malnutrition parmi les plus vulnérables. Ce sont souvent les intérêts géopolitiques qui déterminent si les effets d'un conflit sur la sécurité alimentaire et la nutrition sont amplifiés ou atténués et dans quelles zones. **Le fait de réaffirmer que le droit à une alimentation adéquate doit être respecté dans tous les conflits géopolitiques peut contribuer à réduire les inégalités de résultat en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.**

**Les facteurs socioculturels, dont on constate des croisements avec toutes les catégories de facteurs**, génèrent des obstacles qui produisent des inégalités et renforcent les inégalités existantes. Par conséquent, **les inéquités observées de longue date** persisteront si elles ne sont pas ouvertement combattues au moyen de politiques et de pratiques tenant compte de la question de l'équité.

## DOMAINES D'ACTION

Le **cinquième chapitre** présente **des mesures qui peuvent être prises au sein des systèmes alimentaires et autres pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition**. Ces mesures n'ont pas vocation à être exhaustives mais à dessiner des domaines d'action prioritaires dont le potentiel en ce qui concerne la réduction des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition est considérable. L'élaboration de politiques et de programmes tenant compte

de la question de l'équité doit suivre en premier lieu les **principes** suivants: **s'adapter au contexte; mettre l'accent sur l'agenceité et s'employer à combattre les normes inéquitables; remédier aux déséquilibres de pouvoir.** L'approche habituelle, qui consiste notamment à mener une action progressive, ne permet pas des avancées suffisamment rapides pour faire face à l'ampleur des injustices au sein des systèmes alimentaires et au rythme de l'évolution des menaces climatiques et environnementales; **une action porteuse de transformation consistant à s'attaquer explicitement aux inégalités et à l'inéquité doit être engagée dès maintenant.**

**Aux fins de l'adaptation aux contextes locaux, des mesures très diverses de lutte contre les inégalités doivent être prises à tous les niveaux des systèmes alimentaires et apparentés.**

Celles-ci sont regroupées dans quatre grandes catégories: production alimentaire; chaînes d'approvisionnement alimentaire; environnement alimentaire et consommation; environnement favorable, contexte général et gouvernance.

Dans le contexte de la **production alimentaire**, les grands domaines d'action pour la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition sont les suivants: i) permettre un accès plus équitable aux terres, aux forêts, à l'élevage et à la pêche; ii) appliquer les principes agroécologiques à tous les niveaux de la production et dans les systèmes alimentaires en général; iii) créer des organisations de producteurs inclusives; iv) investir dans la recherche publique sur l'agriculture et les systèmes alimentaires qui tienne compte de la question de l'équité et consentir d'autres investissements publics dans les zones rurales.

Les domaines d'action concernant les **chaînes d'approvisionnement alimentaire** consistent à: i) adopter des approches inclusives des chaînes de valeur; ii) élaborer des politiques, des stratégies et des programmes de protection des travailleurs des systèmes alimentaires; iii) envisager d'adopter des approches territoriales dans le cadre de la planification du développement des systèmes alimentaires et du développement régional; iv) investir dans des infrastructures de stockage, de transformation et de distribution des aliments en tenant compte de la question de l'équité; v) investir dans l'amélioration des systèmes d'information en exploitant les technologies numériques.

Les principaux domaines d'action au titre **de l'environnement alimentaire et de la consommation** sont: i) la planification et la gouvernance des environnements alimentaires; ii) la prise en compte de données comportementales lors de l'élaboration de politiques et de programmes; iii) le renforcement de la protection sociale.

Parmi les domaines d'action relevant **de l'environnement favorable, du contexte général et de la gouvernance**, citons: i) l'élaboration de politiques et la planification tenant compte de l'alimentation et de la nutrition; ii) la prise de mesures pour remédier aux asymétries de pouvoir dans la gouvernance; iii) la mise en place d'une couverture sanitaire universelle qui comprenne les soins en matière de nutrition; iv) l'adoption d'une approche globale du climat et de la durabilité; v) la recherche d'une croissance inclusive au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et l'élaboration de politiques qui ne soient pas limitées à la recherche de la croissance.

# RECOMMANDATIONS

Le présent rapport contient des recommandations à l'appui d'une transformation fondamentale des systèmes alimentaires destinée à rendre ceux-ci plus équitables et plus inclusifs de façon à réduire les inégalités et améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Il s'appuie sur les différents chapitres – en particulier les domaines d'action présentés en détail dans le chapitre 5 – pour offrir des recommandations à l'intention de différents groupes participant à l'élaboration de politiques, à la recherche et aux interventions en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et les établissements de recherche. Le chapitre s'ouvre sur une présentation des principes sur lesquels reposent les recommandations (section 1). Les recommandations elles-mêmes, figurant dans la section 2, doivent être envisagées à la lumière de ces principes afin de faire en sorte que les mesures prises mènent bien à une réduction des inégalités et à une amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions nutritionnelles de tous. On trouve dans la section 3 un plan de route pour la formulation de politiques qui tiennent compte de la question de l'équité, visant à s'assurer que les interventions menées soient adaptées aux inégalités présentes dans chaque pays et chaque communauté.

## 1. PRINCIPES POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES ET D'INTERVENTIONS TENANT COMPTE DE L'ÉQUITÉ QUI PERMETTENT DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

Les principes généraux présentés ci-après (figure 12) sous-tendent les recommandations pratiques énoncées dans le présent chapitre.

- A. Les politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et celles relatives aux systèmes alimentaires devraient porter explicitement sur la réduction des inégalités, l'accent devant être mis en particulier sur les interactions entre les différents types d'inégalités dont les effets sur certains groupes de personnes se conjuguent (autrement dit les inégalités intersectionnelles), en tenant compte de la concentration croissante des pouvoirs dans les systèmes alimentaires.
- B. Outre la poursuite de l'action progressive visant à réduire les inégalités et à améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, une politique ambitieuse et porteuse de transformation, consistant à lutter contre les facteurs systémiques des

inégalités, doit être élaborée et suivie d'effets.

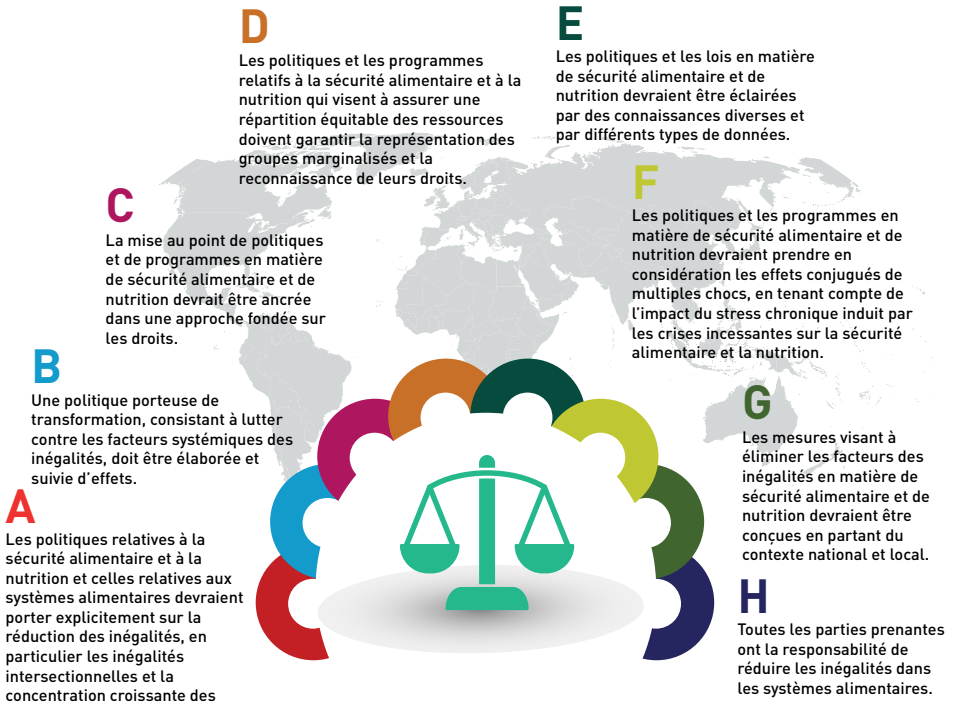
- C. La mise au point de politiques et de programmes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition devrait être ancrée dans une approche fondée sur les droits et éclairée par les instruments existants relatifs aux droits humains axés sur le droit à l'alimentation et d'autres droits connexes.
- D. Les politiques et les programmes relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition qui visent à assurer une répartition équitable des ressources au bénéfice de tous doivent également garantir la représentation des groupes marginalisés et la reconnaissance de leurs droits. Aux fins du renforcement du pouvoir d'action et de la participation des groupes marginalisés, ces politiques et programmes devraient viser explicitement à remédier aux asymétries de pouvoir entre les parties prenantes au moyen de la prise en compte, dans le financement, la conception, la dotation, le suivi et l'évaluation des programmes, du principe selon lequel rien de ce qui concerne un groupe donné ne doit se faire sans lui.
- E. Les politiques et les lois en matière de sécurité alimentaire et de nutrition devraient être éclairées par des connaissances diverses, notamment les savoirs autochtones, et par différents types de données, de sorte que les politiques et les interventions en la matière s'appuient sur un large éventail d'éléments concrets.
- F. Les politiques et les programmes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition devraient prendre en considération les effets conjugués de multiples chocs (changement climatique, appauvrissement de la biodiversité, crises sanitaires, économiques et politiques) sur les populations les plus marginalisées, en tenant compte de l'impact du stress chronique induit par les crises incessantes sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
- G. Les mesures visant à éliminer les facteurs des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition devraient être conçues en partant du contexte national et local.
- H. Toutes les parties prenantes – gouvernements, organisations internationales, société civile et secteur privé – ont la responsabilité de réduire les inégalités dans les systèmes alimentaires. Chacune a un rôle à jouer, aussi bien individuellement qu'en collaboration avec d'autres, en tenant dûment compte des conflits d'intérêt.

## 2. RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLABORATION D'INTERVENTIONS TENANT COMPTE DE L'ÉQUITÉ VISANT À LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

Les recommandations concernant l'élaboration de politiques qui figurent dans le présent rapport s'appuient sur le cadre conceptuel (figure 2) ainsi que sur l'analyse des causes directes et systémiques des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et sur les domaines d'action prioritaires présentés dans les chapitres précédents. Le premier ensemble de recommandations comprend des mesures de lutte contre les inégalités dans les systèmes alimentaires, comme le fait de faciliter un accès équitable aux terres, à l'élevage, aux forêts et aux pêches, d'investir dans des systèmes de vulgarisation et d'information, des infrastructures et des structures de transformation des aliments et de stockage en tenant compte de l'équité

FIGURE 12

## CADRE CONCEPTUEL: MOTEUR DE L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION



Source: Auteurs du présent document.

et d'assurer une gouvernance du commerce alimentaire de détail envisagée sous l'angle de l'équité. Le deuxième ensemble porte sur les inégalités dans d'autres secteurs liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment la santé et l'éducation, ainsi que sur les mesures à prendre pour garantir l'accès de tous aux services publics et à la protection sociale et pour faire en sorte que le commerce, l'investissement et la gouvernance de la dette intègrent le souci d'équité. Le troisième ensemble concerne les interventions visant à éliminer les facteurs sociaux et politiques des inégalités, qui consistent notamment à faire fond sur l'ODD 10 (réduire les inégalités dans les pays et entre pays), à adopter systématiquement des approches participatives, à s'appuyer sur des approches fondées sur les droits humains et à prendre en compte le contexte marqué par les crises climatique et autres. Le quatrième et dernier ensemble souligne la nécessité d'investir dans des systèmes de connaissances et de données inclusifs et de les exploiter.

Il s'agira notamment de reconnaître et d'inclure des formes de savoir diverses, d'améliorer la collecte de données mondiales et nationales de façon à recueillir des informations sur les

principales inégalités et d'investir dans la recherche publique sur les systèmes agricoles et alimentaires, le but étant de faire en sorte que les acteurs des domaines touchant la sécurité alimentaire et la nutrition fassent une plus large place à l'équité et renforcent leur compréhension et leur suivi de l'équité et de l'égalité.

Le tableau 3 donne à voir la répartition des recommandations selon qu'elles portent sur les aspects de l'équité relatifs à la redistribution, à la reconnaissance ou à la représentation, comme indiqué dans le cadre conceptuel et dans le chapitre 1. L'objectif de ces recommandations est de bâtir un environnement favorable permettant à chacun de vivre dignement en ayant le pouvoir d'agir sur sa propre existence, d'avoir accès à une quantité suffisante d'aliments nutritifs, sûrs, sains et acceptables sur le plan culturel et de participer à des systèmes alimentaires durables rendus possibles par des sociétés équitables et ouvertes.

Les recommandations s'adressent à divers acteurs et parties prenantes, notamment les États, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile. Pour chaque recommandation, les principales parties prenantes visées sont indiquées.

### A. Lutter contre les inégalités dans les systèmes alimentaires

1. Les États, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile devraient intervenir dans tous les secteurs pour **garantir un accès plus équitable aux terres, aux forêts, aux ressources aquatiques et aux autres ressources utiles à la production alimentaire, en s'appuyant sur des approches fondées sur les droits.**
  - i. Renforcer les droits des femmes, des paysans, des populations autochtones et d'autres groupes marginalisés relatifs à la terre et aux ressources, ce qui passe entre autres par la reconnaissance juridique de ces droits et par le renforcement des droits de succession; protéger les droits fonciers communautaires et collectifs relatifs aux ressources, notamment en inscrivant le consentement libre, préalable et éclairé dans la loi, et promouvoir la gestion durable et communautaire de ces ressources.
  - ii. Concevoir des règlements visant à améliorer le fonctionnement des marchés fonciers et des marchés des intrants, des services et de l'eau tout en protégeant les personnes vulnérables et en empêchant la concentration des ressources.
  - iii. Renforcer l'obligation de rendre des comptes et de recueillir le consentement des populations locales en ce qui concerne l'acquisition de terres, de forêts et de ressources en eau par des entreprises et des entités internationales, ainsi que le suivi de ces acquisitions.
  - iv. Concevoir et mettre en œuvre des programmes portant sur la constitution de capital et les moyens de subsistance – notamment les transferts de terres et d'animaux d'élevage – qui soient adaptés aux besoins spécifiques des groupes défavorisés et pauvres en ressources.
  - v. Surveiller et limiter la concentration de la propriété (en ce qui concerne les terres, le transport, le commerce de gros, le commerce de détail, etc.) au sein des

systèmes alimentaires.

2. Les États, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile devraient **faciliter la constitution d'organisations de parties prenantes défavorisées et mettre en place des institutions et des partenariats inclusifs afin d'améliorer la représentation.**
  - i. Créer des organisations d'agriculteurs, de pêcheurs, de paysans, notamment de paysans sans terres, de producteurs d'aliments et de migrants et renforcer les organisations existantes, et mettre en place des groupes autonomes, des coopératives et des syndicats et renforcer ceux qui existent déjà, et ce à tous les niveaux des systèmes alimentaires, en s'attachant particulièrement à inclure les femmes, et ce afin de permettre une meilleure représentation et une plus grande marge d'action. La question du caractère inclusif de la participation et de la prise de décision en groupe devrait être posée de façon explicite, de même que la question de la liberté d'association et du droit à la négociation collective.
  - ii. Exploiter les bénéfices découlant de l'action collective pour améliorer l'accès aux intrants, aux financements, à l'information, aux possibilités offertes par les chaînes de valeur, à la certification/aux normes et aux débouchés commerciaux, ainsi qu'à un travail décent, à des conditions de travail sûres et à des revenus suffisants, après un examen minutieux des contextes locaux et des asymétries de pouvoir et en ayant un plan précis tenant compte de ceux-ci.
3. Les États, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile devraient **investir dans les chaînes de valeur et les zones défavorisées en tenant compte de la question de l'équité.**
  - i. Investir dans des approches territoriales en ce qui concerne les systèmes alimentaires et la planification du développement régional, notamment dans l'agroécologie et les marchés locaux, en renforçant le commerce régional et les liens avec le marché de façon à parvenir à une combinaison judicieuse de débouchés commerciaux locaux et lointains au profit des petits producteurs et des consommateurs locaux.
  - ii. Faire en sorte que les chaînes d'approvisionnement, en particulier les chaînes locales, permettent d'améliorer l'accès de tous les consommateurs à des aliments riches en nutriments à des prix abordables.
  - iii. Investir dans les transports ruraux, les infrastructures de marché et la transformation et le stockage des aliments conservant les nutriments, en accordant une attention particulière aux groupes et aux zones défavorisés et à l'appui aux marchés territoriaux.
  - iv. Réaliser des investissements visant à combler les lacunes en ce qui concerne l'accès aux financements des microentreprises et des petites et moyennes entreprises



tout au long de la chaîne de valeur, en s'intéressant particulièrement aux groupes traditionnellement défavorisés, notamment les petits producteurs, les petits fournisseurs et marchands d'intrants et les femmes, ainsi que les personnes actuellement peu orientées vers le commerce.

- v. Investir dans des systèmes d'information dans l'ensemble des systèmes alimentaires, en exploitant les technologies numériques – comme les services d'information sur les prix du marché et la vulgarisation au moyen de vidéos – pour contribuer à remédier aux asymétries dans l'accès à l'information et assurer une répartition équitable des connaissances et des débouchés, en s'attachant à protéger la confidentialité et la propriété des données.
  - vi. Investir dans l'élargissement de l'offre d'emplois ruraux non agricoles, pour ouvrir des débouchés rémunérateurs en dehors de l'agriculture et ainsi de nouvelles voies pour parvenir à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
  - vii. Réaliser des investissements visant à faire en sorte que le personnel des organisations de la société civile et des administrations publiques collabore plus étroitement avec les communautés marginalisées, notamment pour renforcer leurs capacités juridiques et pour leur permettre ainsi de protéger leur droit à l'alimentation, à un travail décent et à un environnement propre.
4. Les États, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile devraient **planifier et administrer les environnements alimentaires, notamment les échanges, le commerce de détail et la transformation, dans un souci d'équité.**
- i. Entreprendre une planification en amont des environnements alimentaires dans les zones à forte croissance démographique pour assurer un accès équitable à des aliments abordables, en facilitant l'accès à des aliments riches en nutriments ainsi qu'aux marchés de producteurs et de pêcheurs locaux et en encadrant le marketing et la publicité concernant les aliments mauvais pour la santé.
  - ii. Reconnaître la contribution des vendeurs informels à la satisfaction des besoins des populations, dont les groupes marginalisés, en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et mettre au point des outils de planification et d'élaboration de politiques en vue de créer un environnement propice au renforcement de leur capacité de vendre des aliments nutritifs et sains.
  - iii. Réaliser des interventions ciblées dans le secteur du commerce alimentaire de détail pour atténuer les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en particulier pour les populations en situation de risque d'insécurité alimentaire et de malnutrition sous toutes ses formes, comme les enfants, les jeunes et les pauvres des zones urbaines. En fonction du contexte, ces interventions peuvent consister à : restreindre la vente de produits alimentaires malsains à proximité des établissements scolaires et à promouvoir des programmes d'achats publics d'aliments nutritifs.
  - iv. Appliquer des mesures spécifiques visant à limiter la transformation et la

commercialisation d'aliments malsains, afin de promouvoir l'alimentation saine.

Ces mesures peuvent consister à : adopter des mesures fiscales telles que des taxes sur les boissons sucrées et les autres aliments malsains tout en subventionnant les aliments sains et indiquer sur l'étiquette la teneur en nutriments et/ou les effets délétères des aliments ultratransformés, pour favoriser des améliorations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en particulier parmi les groupes vulnérables.

## B. Lutter contre les inégalités dans les systèmes connexes

5. Les États devraient **garantir l'accès universel aux services et aux ressources ayant une incidence directe sur la sécurité alimentaire et la nutrition.**
  - i. Garantir l'accès universel aux services ayant une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment les soins de santé primaires, la vaccination, l'éducation nutritionnelle, l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable.
  - ii. Ensure universal access to social protection as direct support for FSN among the most marginalized groups, and to enhance access to productive assets for those with food systems-dependent livelihoods.
  - iii. Maximize the fiscal space available to improve basic public services, including more comprehensive and progressive national and international taxes on income, profits, land, wealth and commodity speculation, and use the proceeds to support the most marginalized and address the drivers of unequal FSN.
  - iv. Contribute to ensuring access to decent work for all, including in food systems, as a key condition for a living wage and access to food. This would include implementing labour protection policies, strategies and programmes (such as those on occupational safety and health, regulations on working hours and pay, maternity protection) that protect both the labour and human rights of food system workers.
6. Les États et les organisations internationales devraient **intégrer le souci d'équité dans les aspects du commerce, de l'investissement et de la gouvernance de la dette touchant la sécurité alimentaire et la nutrition.**
  - i. Surveiller les asymétries de pouvoir découlant de la participation de grandes entreprises à la gouvernance des systèmes alimentaires et à la prise de décision, ainsi que les conséquences, pour la sécurité alimentaire et la nutrition, de l'expansion des grandes entreprises agricoles et alimentaires, et adopter des règlements en la matière, s'il y a lieu.
  - ii. S'assurer, au moyen d'évaluations de l'impact en matière d'équité dans lesquelles les groupes touchés sont représentés, que les accords commerciaux et les accords relatifs aux investissements multilatéraux et bilatéraux ne nuisent pas aux environnements ni aux régimes alimentaires, en veillant notamment à ce que les représentants de groupes marginalisés bénéficient d'un mécanisme de réparation en cas de réclamation.
  - iii. Veiller à accroître la transparence en ce qui concerne la préparation de négociations

internationales et bilatérales relatives au commerce et à l'investissement et développer des systèmes à l'appui de la prise de décisions par les gouvernements en assurant la coordination des secteurs touchant l'alimentation, l'environnement, la santé publique, l'industrie et le commerce, ce afin de garantir que la question de l'équité soit prise en considération et que les groupes marginalisés aient voix au chapitre.

- iv. Agir en faveur d'une restructuration ou d'une annulation de la dette des pays dans lesquels cette dette nuit à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- v. Poursuivre les efforts visant à diminuer les subventions affectées à la production agricole dans les pays à revenu élevé et les pays émergents, à moins que ces subventions ne visent à améliorer la qualité nutritionnelle ou environnementale des aliments produits et à réduire les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, de manière à créer des conditions équitables pour les pays à revenu faible ou intermédiaire.

### C. Éliminer les facteurs sociaux et politiques des inégalités

- 7. Les États, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile devraient **faire fond sur l'ODD 10** (réduire les inégalités) pour lutter contre les causes systémiques des inégalités en matière de distribution, d'accès et de représentation, notamment en adoptant systématiquement des approches participatives de l'élaboration de politiques et de pratiques afin de faire davantage entendre la voix des personnes marginalisées.
  - i. S'assurer que les politiques ciblent les personnes les plus marginalisées, indiquent explicitement les groupes qu'elles visent à aider, contribuent à lever les obstacles auxquels les plus vulnérables sont confrontés et non à alourdir la charge qui pèse sur eux, et font directement mention de l'approche visée dans le Programme 2030 consistant à ne laisser personne de côté.
  - ii. Veiller à ce que les politiques sociales tiennent compte tout particulièrement du rôle des femmes s'agissant d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que des contraintes temporelles et autres qui en découlent, et à ce que ces politiques envisagent que les hommes jouent un rôle plus important dans la sécurité alimentaire et la nutrition et qu'elles abordent la question de la juste rémunération des prestataires de soins à la personne et du personnel de santé communautaire, tout en évitant de recourir à des dispositifs qui alourdissent le «triple fardeau» que représentent pour les femmes les activités de soins.
  - iii. Bâtir des plateformes interministérielles consacrées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, avec la participation des acteurs des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des forêts, de la santé, de l'économie et de la finance ainsi que des ministères du commerce, afin de favoriser la convergence des interventions ministérielles en ce qui concerne les politiques en matière de sécurité alimentaire et

- de nutrition, et doter ces plateformes du mandat et des ressources nécessaires pour faire une large place à la réduction des inégalités.
- iv. Repérer et gérer les conflits d'intérêts entre les groupes exerçant plus ou moins de pouvoir au sein des systèmes alimentaires, notamment dans les cas où les intérêts du secteur privé vont à l'encontre des objectifs des politiques publiques, et protéger la recherche de toute influence irrégulière, impartialité et corruption.
  - v. Renforcer les espaces de dialogue, de participation et d'action concertée inclusifs à l'échelle mondiale, nationale et locale axés sur la promotion de l'équité, notamment dans le cadre des négociations sur le climat et sur le commerce et des accords relatifs à l'investissement ainsi que dans les instances délibérantes où sont élaborées les politiques.
8. Les États et les organisations intergouvernementales devraient **inscrire le principe d'équité dans leurs politiques**, en s'appuyant sur une approche axée sur les droits humains.
- i. Déterminer quelles sont les politiques et les interventions qui peuvent aider les personnes et les groupes à briser le cycle intergénérationnel de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.
  - ii. Tirer parti des instruments existants relatifs aux droits humains tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le droit à l'alimentation, les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition et divers documents d'orientation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale afin de renforcer la prise en compte de la question de l'équité dans les politiques.
  - iii. Renforcer les institutions nationales pour favoriser la compréhension et l'application des conventions relatives aux droits humains en vue d'harmoniser les politiques portant sur les systèmes alimentaires, l'agriculture et la nutrition sous l'angle de l'équité.
  - iv. Faire en sorte que les communautés marginalisées bénéficient de mécanismes de réparation lorsque des injustices sont constatées.
9. Les États, les organisations intergouvernementales et la société civile devraient tenir compte des **crises climatique, écologique, politiques et économiques** dans toutes les interventions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
- i. Lorsqu'il s'agit de définir la cible d'une politique ou d'allouer des ressources, s'assurer qu'un degré de priorité adéquat soit accordé aux populations les plus touchées par le changement climatique, les conflits et les autres crises qui sévissent actuellement dans le monde.
  - ii. Travailler à l'interface entre action humanitaire, développement et paix pour

combattre les multiples facteurs et manifestations des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les États fragiles.

- iii. Étudier la possibilité de créer un fonds, par exemple en exploitant les financements versés au niveau des pays dans le cadre de la suite donnée au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, pour appuyer la transformation vers des systèmes alimentaires plus équitables.

### **D. Renforcer les systèmes de connaissances et de données pour améliorer la compréhension et le suivi de l'équité dans les domaines touchant la sécurité alimentaire et la nutrition**

- i. Comblent le manque de données (en particulier en ce qui concerne les régimes alimentaires, l'état micronutritionnel et la composition des aliments) en recueillant systématiquement des informations pour comprendre quels sont les groupes qui ont les moins bons résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et les débouchés les plus limités au sein des systèmes alimentaires dans différents contextes, en accordant une attention particulière aux groupes traditionnellement marginalisés, aux femmes et aux régions défavorisées.
- ii. Intensifier les efforts consistant à effectuer périodiquement des collectes et des analyses de données publiques de grande ampleur, en veillant à ce que, dans chaque contexte étudié, l'échantillonnage réalisé suive les grands axes d'inégalité afin de permettre une pleine compréhension des inégalités, et adopter une approche tenant davantage compte de l'équité en ce qui concerne la communication de données dans les rapports mondiaux tels que celui sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde et celui sur la nutrition mondiale.
- iii. Intégrer le souci d'équité et incorporer des connaissances diverses dans les recherches sur la sécurité alimentaire et la nutrition.
- iv. Stimuler la recherche publique sur l'agriculture et les systèmes alimentaires en accordant une grande importance à la prise en compte de la question de l'équité dans les activités de recherche, notamment celles qui visent les environnements marginaux et les technologies climato-résilientes destinées aux petits producteurs. Prendre systématiquement en considération la question du genre, de l'équité et de l'intersectionnalité dans tous les aspects de la recherche. S'assurer que le principe de précaution soit appliqué dans tous les travaux de recherche pour qu'aucun groupe ne soit exposé à un risque de préjudice induit par ces recherches et veiller à ce que chaque personne et chaque communauté jouisse du droit de décider d'y participer ou non.
- v. Permettre une compréhension plus fine des causes profondes et des facteurs systémiques des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en encourageant et en finançant la recherche qualitative afin de rendre compte du vécu des acteurs des systèmes alimentaires. Cela signifie notamment faciliter la compréhension des savoirs écologiques traditionnels des communautés autochtones et locales et leur prise en compte lors de l'élaboration de politiques.

TABLEAU 3

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RECOMMANDATIONS ET DE LA MANIÈRE DONT LA REPRÉSENTATION, LA RECONNAISSANCE ET LA REDISTRIBUTION Y SONT ABORDÉES

	RECONNAISSANCE	REPRÉSENTATION	REDISTRIBUTION
<b>A. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DANS LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES</b>			
1. Les États, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile devraient intervenir dans tous les secteurs pour <b>permettre un accès plus équitable aux ressources, en s'appuyant sur des approches fondées sur les droits.</b>			
i. Renforcer les droits des femmes, des paysans, des populations autochtones et d'autres groupes marginalisés relatifs à la terre et aux ressources et protéger les droits fonciers communautaires et collectifs relatifs aux ressources.			
ii. Concevoir des règlements visant à améliorer le fonctionnement des marchés fonciers et des marchés des intrants, des services et de l'eau tout en protégeant les personnes vulnérables et en empêchant la concentration des ressources.			
iii. Renforcer l'obligation de rendre des comptes et de recueillir le consentement des populations locales en ce qui concerne l'acquisition de ressources, ainsi que le suivi de ces acquisitions.			
iv. Concevoir et mettre en œuvre des programmes portant sur la constitution de capital et les moyens de subsistance au profit des groupes défavorisés.			
v. Surveiller et limiter la concentration de la propriété au sein des systèmes alimentaires.			
2. Les États, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile devraient <b>faciliter la constitution d'organisations de parties prenantes défavorisées et mettre en place des institutions et des partenariats inclusifs afin d'améliorer la représentation.</b>			
i. Créer des organisations de producteurs et des syndicats inclusifs et renforcer ceux qui existent déjà, et ce à tous les niveaux des systèmes alimentaires.			
ii. Exploiter les bénéfices découlant de l'action collective pour améliorer l'accès aux intrants, aux financements, à l'information et aux débouchés commerciaux, ainsi qu'à un travail décent, à des conditions de travail sûres et à des revenus suffisants, après un examen minutieux des contextes locaux et des asymétries de pouvoir et en ayant un plan précis tenant compte de ceux-ci.			
3. Les États, les organisations intergouvernementales et la société civile devraient <b>investir dans les chaînes de valeur et les zones défavorisées en tenant compte de la question de l'équité.</b>			
i. Investir dans des approches territoriales en ce qui concerne les systèmes alimentaires et la planification du développement régional.			
ii. Faire en sorte que les chaînes d'approvisionnement permettent d'améliorer l'accès de tous les consommateurs à des aliments riches en nutriments à des prix abordables.			
iii. Investir dans les transports ruraux, les infrastructures de marché et la transformation et le stockage des aliments conservant les nutriments, en accordant une attention particulière aux groupes et aux zones défavorisés.			
iv. Réaliser des investissements visant à combler les lacunes en ce qui concerne l'accès aux financements des microentreprises et des petites et moyennes entreprises tout au long de la chaîne de valeur.			

## RECOMMANDATIONS

	RECONNAISSANCE	REPRÉSENTATION	REDISTRIBUTION
v. Investir dans des systèmes d'information dans l'ensemble des systèmes alimentaires, en exploitant les technologies numériques pour assurer une répartition équitable des connaissances et des débouchés, en s'attachant à protéger la confidentialité et la propriété des données.			
vi. Investir dans l'élargissement de l'offre d'emplois ruraux non agricoles.			
vii. Réaliser des investissements visant à faire en sorte que le personnel des organisations de la société civile et des administrations publiques collabore plus étroitement avec les communautés marginalisées.			

4. Les États, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile devraient **planifier et administrer les échanges, le commerce de détail et la transformation des aliments et les environnements alimentaires dans un souci d'équité.**

i. Entreprendre une planification en amont des environnements alimentaires dans les zones à forte croissance démographique.

ii. Reconnaître la contribution des vendeurs informels à la satisfaction des besoins des populations marginalisées en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

iii. Réaliser des interventions ciblées dans le secteur du commerce alimentaire de détail pour atténuer les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

iv. Appliquer des mesures spécifiques visant à limiter la transformation et la commercialisation d'aliments malsains, afin de promouvoir l'alimentation saine.

### B. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DANS LES SYSTÈMES CONNEXES

5. Les États, les organisations intergouvernementales et la société civile devraient **garantir l'accès universel aux services et aux ressources ayant une incidence directe sur la sécurité alimentaire et la nutrition.**

i. Garantir l'accès universel aux services ayant une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment les soins de santé primaires, la vaccination, l'éducation nutritionnelle, l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable.

ii. Garantir l'accès universel à la protection sociale pour favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition et améliorer l'accès aux moyens de production.

iii. Maximiser la marge fiscale en vue d'améliorer les services publics de base.

iv. Contribuer à assurer l'accès de tous à un emploi décent, notamment dans les systèmes alimentaires, ce qui constitue une condition essentielle de l'accès de chacun à une rémunération suffisante pour vivre et à des aliments en quantité suffisante.

6. Les États et les organisations internationales devraient **intégrer le souci d'équité dans les aspects du commerce, de l'investissement et de la gouvernance de la dette touchant la sécurité alimentaire et la nutrition.**

i. Surveiller les asymétries de pouvoir découlant de la participation de grandes entreprises à la gouvernance des systèmes alimentaires et à la prise de décision et adopter des règlements en la matière, s'il y a lieu.

ii. S'assurer que les accords commerciaux et les accords relatifs aux investissements multilatéraux et bilatéraux ne nuisent pas aux environnements ni aux régimes alimentaires, en veillant notamment à ce que les représentants de groupes marginalisés bénéficient d'un mécanisme de réparation en cas de réclamation.

	RECONNAISSANCE	REPRÉSENTATION	REDISTRIBUTION
iii. Veiller à accroître la transparence en ce qui concerne la préparation de négociations internationales et bilatérales relatives au commerce et à l'investissement et développer des systèmes à l'appui de la prise de décisions par les gouvernements et de la participation inclusive.			
iv. Agir en faveur d'une restructuration ou d'une annulation de la dette des pays dans lesquels cette dette nuit à la sécurité alimentaire et à la nutrition.			
v. Poursuivre les efforts visant à diminuer les subventions affectées à la production agricole dans les pays à revenu élevé et les pays émergents, à moins que ces subventions ne visent à améliorer la qualité nutritionnelle ou environnementale des aliments produits et à réduire les inégalités, de manière à créer des conditions équitables pour les pays à revenu faible ou intermédiaire.			

**C. ÉLIMINER LES FACTEURS SOCIAUX ET POLITIQUES DES INÉGALITÉS**

7. Les États, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile devraient **faire fond sur l'ODD 10** (réduire les inégalités).

i. S'assurer que les politiques ciblent les personnes les plus marginalisées et contribuent à lever les obstacles auxquels les plus vulnérables sont confrontés et non à alourdir la charge qui pèse sur eux.			
ii. Veiller à ce que les politiques sociales tiennent compte tout particulièrement du rôle des femmes s'agissant d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que des contraintes temporelles et autres qui en découlent, et à ce que ces politiques tiennent compte également du rôle des prestataires de soins à la personne et du personnel de santé communautaire et envisagent que les hommes jouent un rôle plus important dans la sécurité alimentaire et la nutrition.			
iii. Bâtir des plateformes interministérielles consacrées à la sécurité alimentaire et à la nutrition afin de favoriser la convergence des interventions ministérielles en ce qui concerne les politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et doter ces plateformes du mandat et des ressources nécessaires pour faire une large place à la réduction des inégalités.			
iv. Repérer et gérer les conflits d'intérêts entre les groupes exerçant plus ou moins de pouvoir au sein des systèmes alimentaires.			
v. Renforcer les espaces de dialogue, de participation et d'action concertée inclusifs à l'échelle mondiale, nationale et locale axés sur la promotion de l'équité.			

8. Les États et les organisations intergouvernementales devraient **inscrire le principe d'équité dans leurs politiques**, en s'appuyant sur une approche axée sur les droits humains.

i. Déterminer quelles sont les politiques et les interventions qui peuvent aider les personnes et les groupes à briser le cycle intergénérationnel de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.			
ii. Tirer parti des instruments existants relatifs aux droits humains afin de renforcer la prise en compte de la question de l'équité dans les politiques.			
iii. Renforcer les institutions nationales pour favoriser la compréhension et l'application des conventions relatives aux droits humains en vue d'harmoniser les politiques portant sur les systèmes alimentaires, l'agriculture et la nutrition sous l'angle de l'équité.			



## RECOMMANDATIONS

	RECONNAISSANCE	REPRÉSENTATION	REDISTRIBUTION
iv. Faire en sorte que les communautés marginalisées bénéficient de mécanismes de réparation lorsque des injustices sont constatées.			

9. Les États, les organisations intergouvernementales et la société civile devraient tenir compte des **crises climatique, écologique, politiques et économiques dans toutes les interventions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition.**

i. Lorsqu'il s'agit de définir la cible d'une politique ou d'allouer des ressources, s'assurer qu'un degré de priorité adéquat soit accordé aux populations les plus touchées par le changement climatique, les conflits et les autres crises qui sévissent actuellement dans le monde.



ii. Travailler à l'interface entre action humanitaire, développement et paix pour combattre les multiples facteurs et manifestations des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition dans les États fragiles.



iii. Étudier la possibilité de créer un fonds pour appuyer la transformation vers des systèmes alimentaires plus équitables.



### D. RENFORCER LES SYSTÈMES DE CONNAISSANCES ET DE DONNÉES POUR AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION ET LE SUIVI DE L'ÉQUITÉ DANS LES DOMAINES TOUCHANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

i. Combler le manque de données (en particulier en ce qui concerne les régimes alimentaires, l'état micronutritionnel et la composition des aliments) en recueillant systématiquement des informations pour comprendre quels sont les groupes qui ont les moins bons résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et les débouchés les plus limités au sein des systèmes alimentaires dans différents contextes, en accordant une attention particulière aux groupes traditionnellement marginalisés, aux femmes et aux régions défavorisées.



ii. Intensifier les efforts consistant à effectuer périodiquement des collectes et des analyses de données publiques de grande ampleur et adopter une approche tenant davantage compte de l'équité en ce qui concerne la communication de données dans les rapports mondiaux.



iii. Intégrer le souci d'équité et incorporer des connaissances diverses dans les recherches sur la sécurité alimentaire et la nutrition.



iv. Stimuler la recherche publique sur l'agriculture et les systèmes alimentaires en accordant une grande importance à la prise en compte de la question de l'équité dans les activités de recherche. Prendre systématiquement en considération la question du genre, de l'équité et de l'intersectionnalité dans tous les aspects de la recherche. Veiller à ce que les personnes concernées jouissent du droit de décider de participer ou non aux travaux de recherche.



v. Permettre une compréhension plus fine des causes profondes et des facteurs systémiques des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en encourageant et en finançant la recherche qualitative afin de rendre compte du vécu des acteurs des systèmes alimentaires.



Source: Auteurs du présent document.

**Nota bene:** Les trois dimensions de l'équité interagissent et sont interdépendantes. C'est pourquoi les actions se rapportent à plusieurs dimensions de l'équité. Le tableau met en évidence quels sont les domaines principaux afin d'aider les décideurs à élaborer des mesures qui aient une large portée.

### 3. PLAN DE ROUTE POUR DES POLITIQUES TENANT COMPTE DE LA QUESTION DE L'ÉQUITÉ VISANT À RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

S'il n'est pas possible de définir les mesures que doit prendre chaque État membre, lesquelles doivent être scrupuleusement adaptées au contexte, toutes les politiques adoptées par les gouvernements doivent tenir compte de la question de l'équité, et plus précisément des aspects liés à la redistribution, à la reconnaissance et à la représentation (sans exception, et notamment pour les politiques ayant une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition) (Nisbett *et al.*, 2022). Cela nécessite de prendre des engagements spécifiques en faveur de l'équité, et donc d'adopter une approche pangouvernementale. La figure 13 présente un plan de route pour l'élaboration de politiques tenant compte de la question de l'équité, fondé sur le cadre conceptuel

**FIGURE 13**  
**PLAN DE ROUTE POUR L'ÉLABORATION DE POLITIQUES TENANT COMPTE DE LA QUESTION DE L'ÉQUITÉ**



exposé au chapitre 1, en particulier sur les principes de reconnaissance, de représentation et de redistribution qui constituent les « moteurs » de l'équité. S'il est recommandé que ce travail soit piloté par les gouvernements, ceux-ci ne seront peut-être pas tous disposés à de suivre une approche aussi détaillée ou en mesure de le faire. Dans certains contextes, les évaluations pourront donc être menées par des entités extérieures aux gouvernements, par exemple des organisations de la société civile, qui jouent un rôle important de sensibilisation à la nécessité de faire évoluer la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, ou par des organisations intergouvernementales fournissant un appui direct aux gouvernements dans ce domaine.

## CONCLUSION

Les inégalités entre personnes, groupes et pays au regard des résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition sont évidentes au niveau mondial ; elles sont manifestes dans les données présentées dans ce rapport, mais également au vu du vécu et des observations formulées par les personnes les plus touchées. La marche sur la voie des objectifs établis au niveau mondial ou inscrits dans les politiques nationales est ralentie par les inégalités, qui laissent certaines personnes de côté. L'inégalité en matière de sécurité alimentaire et de nutrition constitue une injustice et une violation des droits humains. La cause profonde de cette inégalité de résultat est à chercher dans l'iniquité – sociale, économique ou politique – de systèmes qui limitent systématiquement les chances des groupes de population marginalisés de participer aux systèmes alimentaires et d'en bénéficier. Mais ce n'est pas une raison pour céder à l'inaction ; comme le montre le présent rapport, nous disposons d'une somme de données factuelles et il existe une compréhension commune des enjeux, mais également des **manières d'agir pour remédier aux inégalités présentes dans les systèmes alimentaires et à l'iniquité qui en est à la racine.**

La prise en compte des recommandations formulées plus haut – qui visent la reconnaissance, la représentation et la redistribution dans l'optique de vaincre les inégalités et l'iniquité dans les systèmes alimentaires – ainsi que leur application dans différents contextes constituent le prochain pas à franchir dans la transformation des systèmes alimentaires, en vue de parvenir à la sécurité alimentaire et à la bonne nutrition de tous.

Les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, que ce soit entre pays ou régions ou au sein des pays, des communautés et des ménages, sont présentes partout dans le monde et ne font qu'aggraver une situation déjà alarmante au regard de la faim et de la malnutrition.

Le présent rapport propose un cadre conceptuel pour l'évaluation de ces inégalités ainsi que des inégalités qui les sous-tendent à l'intérieur et à l'extérieur des systèmes alimentaires et des facteurs systémiques en jeu. Il met en avant les impératifs éthiques, socioéconomiques, juridiques et pratiques de la lutte contre ces inégalités. Par ailleurs, il souligne que l'alimentation est un droit humain fondamental et que les inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition compromettent l'exercice de ce droit ainsi que la stabilité sociale et politique. En outre, en livrant une analyse des inégalités qui repose sur une approche intersectionnelle – autrement dit: qui tient compte des effets cumulés d'inégalités multiples et imbriquées sur les populations marginalisées –, il contribue à une lecture plus inclusive et à une action plus durable en faveur de la réduction de ces inégalités.

Le présent rapport propose un ensemble de mesures de lutte contre les inégalités au sein des systèmes alimentaires et en dehors. Il met l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre un programme de transformation visant à opérer des changements structurels pour plus d'équité. Le rapport, qui contient des recommandations concrètes portant sur les facteurs systémiques des inégalités en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi qu'un appel à l'action en faveur de l'équité et de l'égalité, contribue aux efforts menés à l'échelle mondiale en vue d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer le bien-être général des populations en ne laissant personne de côté.